

Compte rendu de la réunion du 27 mai 2022

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Dominique CHARTIER, Christine DELATOUR, Christian GARRET, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Nicolas LESCUREUX,
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Olivier MARIVAN

Point sur le championnat et la Coupe

Modification à apporter au compte-rendu du 17/12/21

➤ Journée de Coupe du 05/12/21

- retrait de la demande d'arbitre officiel de 19 € à Bazoches

Modification à apporter au compte-rendu du 28/04/22

➤ Journée de Coupe du 10/04/22

- retrait de l'amende de 4 € à Malay-le-Grand pour non communication du résultat

Journée de rattrapage du 01/05/22

Carton jaune (amende de 3 €)	* Yohan LOPES (Gron Véron) * Cédric MAKAROFF (Malay-le-Grand) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 08/05/22 pour le match Malay-le-Grand / Les Bréandes 2 et amende de 10 €) * Damien DUQUESNE (La Celle-Saint-Cyr 2)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Stéphane POULIN (Escamps)

Cas particuliers :

↪ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Gron Véron, soit 1 pt de moins au classement

↪ 3 cartons jaunes pour l'équipe de La Celle-Saint-Cyr 2, soit 1 pt de moins au classement

Journée de rattrapage du 08/05/22

Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Beine
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Mailly-la-Ville

Journée de Coupe du 15/05/22

Carton jaune (amende de 3 €)	Jimmy MARMAGNE (La Celle-Saint-Cyr 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Rosoy 1 et Mailly-la-Ville
Licence sans photo (amende de 5 €)	Alexandre ROUSSY et Théo MUIN (Venoy)

17ème journée de championnat du 22/05/22

Carton jaune (amende de 3 €)	* Mourad ETTAIEB (Espoir Club Auxerre) * Guillaume DETRE (Saint-Martin Paron) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 12/06/22 pour le match Saint-Martin Paron / Diges Pourrain et amende de 10 €)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Beine
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Malay-le-Grand (manque nom de l'arbitre assistant) US Saint-Valérien (manque 8 numéros de maillot)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Gron Véron</u> score match Diges Pourrain / Gron Véron : 3-0 et 0 pt pour Gron Véron qui devra verser une indemnité kilométrique de 46,17 € à Diges Pourrain par le biais de la caution <u>Neuvy-Sautour</u> score match Escamps / Neuvy-Sautour : 3-0 et 0 pt pour Neuvy-Sautour qui devra verser une indemnité kilométrique de 37,26 € à Escamps par le biais de la caution <u>Appoigny</u> score match Chéroy / Appoigny : 3-0 et 0 pt pour Appoigny qui devra verser une indemnité kilométrique de 51,03 € à Chéroy par le biais de la caution <u>FC Saint-Martin FMC 1</u> score match FC Saint-Martin FMC 1 / Laroche 2 : 0-3 et 0 pt pour FC Saint-Martin FMC 1
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Saint-Martin Paron, Charmoy FC 1 et Cléry
<u>Cas particulier</u> : ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Saint-Martin Paron, soit 1 pt de moins au classement	

Journée de rattrapage du 26/05/22

R A S

Propositions de modification du règlement sportif par la commission

Rubrique B/1 – Le calendrier

- ajout d'une phrase à l'alinéa 1, à la fin de la phrase droit d'engagement des équipes aux championnats : "Lors d'une alliance ou fusion de clubs, chaque club doit licencier un minimum de 5 joueurs "

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

- ajout d'un alinéa 8 "lorsqu'un club ne se déplace pas pour récupérer son dossier lors de la réunion de rentrée, l'envoi lui sera fait par courrier recommandé et facturé 20 €"

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

alinéa 4 demande d'arbitre officiel : 20 € au lieu de 19 €

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

alinéa 5 indemnité kilométrique : 0,30 € au lieu de 0,24 €

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

alinéa 3 participation au fonctionnement annuel pour les déplacements d'arbitres : enlever "à partir de la 2ème année" et ajouter un 3ème tiret : équipe nouvelle : 30 €

Rubrique I/6 – Sanctions sportives et financières

B – Forfait d'une équipe

alinéa 4 forfait général : suppression de la phrase "cas d'un club à plusieurs équipes : imposer le forfait général à l'équipe inscrite dans le groupe le plus bas"

Rubrique I/6 – Sanctions sportives et financières

D – Arbitrage

alinéa 5 arbitre officiel désigné ne se déplaçant pas sans prévenir au préalable : ajouter à la fin de la phrase : Arbitre officiel désigné, pour valider sa carte d'arbitre officiel "et une pénalité financière de 10 € soustraite de son total de frais de déplacement"

☞ *ces propositions seront soumises aux votes des clubs*

Propositions de modification du règlement sportif et vœux des clubs

Michael CITRAS – Les Bréandes

Coupe : départager les équipes à égalité de points par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés pendant toutes les rencontres (à la place du golavérage particulier qui se joue sur 1 seul match)

☞ *ce vœu est recevable, il sera soumis au vote des clubs*

Christophe JUY – Chemilly

1) Dissocier la comptabilisation des cartons en coupe et en championnat car les équipes non inscrites à la coupe sont avantagées.

☞ *ce vœu est recevable, il sera soumis au vote des clubs*

2) Championnat : comptabiliser la victoire à 3 points, le nul à 1 point et la défaite à 0 point (pour rendre le championnat plus intéressant)

↳ *ce vœu est recevable, il sera soumis au vote des clubs*

3) Créer une surface penalty (faire une ligne graduée 3 m de chaque côté des poteaux jusqu'à la ligne du hors-jeu)

↳ *ce vœu n'est pas recevable, certains terrains ne pouvant être tracés en ce sens*

Julien CATHELIN – Laroche

1) Championnat : comptabiliser la victoire à 4 points, le nul à 2 points et la défaite à 1 point ou comptabiliser la victoire à 3 points, le nul à 1 point et la défaite à 0 point (pour mieux mettre en valeur la victoire)

↳ *ce vœu est recevable, il sera soumis au vote des clubs*

2) avoir connaissance de toutes les conventions UFOLEP ou 3F/UFOLEP (pour améliorer le fonctionnement de l'activité)

↳ *une convention existe, elle date de 1997. Un contact a été pris avec la 3F pour réactualiser cette convention*

3) mise en place d'un système qui prévient chaque équipe et à chaque week-end des différentes suspensions de joueurs et sanctions reçues pour un club en UFOLEP et en 3F

↳ *en UFOLEP, les sanctions sont communiquées aux clubs concernés. Pour les joueurs sanctionnés en 3F, ce sujet sera prochainement évoqué avec le district*

Candidatures à la commission football

Christian GARRET (FMC Technologies) et Maxime PERROT (AS Escamps) se sont portés candidats.

Une place reste encore vacante. Une personne pourra donc proposer sa candidature lors de la réunion annuelle et intégrera la commission pour une année.

Finales nationales à 11 des 4 et 5 juin

Le groupe de travail pour préparer ces finales s'est réuni les 2 et 19 mai 2022. La circulaire d'organisation a été diffusée aux clubs en lice, aux membres du comité directeur et de la CTD football, au club de Migennes et à la ville de Migennes, ainsi qu'aux médias et à la presse (France Bleu Auxerre, Yonne Républicaine, Radio Triage).

Une commande de 50 tee-shirt pour les organisateurs a été passée.

Les bénévoles devront être présents le samedi 4 juin à 9h30.

Organisation des finales de la coupe de l'Yonne

Les finales se dérouleront le dimanche 19 juin 2022 à Charmoy. Les clubs qualifiés pour la coupe Challenge sont Laroche 2 et Ormoy et pour la coupe Consolante Rosoy 1 et Vanne Noé.

Eric MASSÉ communiquera aux clubs les modalités de restauration sur place.

Questions diverses

➤ Rappel : la commission recherche un club pour accueillir la réunion annuelle du vendredi 24 juin 2022

➤ Raymond THILLOU, Eric MASSÉ et Michel SZELAG se proposent de participer à la renégociation de la convention UFOLEP/3F

➤ L'obligation pour les clubs d'insérer les photos sur la licence dans le logiciel Webaffiligue sera proposée aux membres du comité directeur lors de la prochaine réunion, ainsi qu'aux clubs lors de la réunion annuelle

➤ Michel SZELAG a procédé au recensement des arbitres qui souhaitent bénéficier de la formation gratuite PSC1. A ce jour, 7 arbitres sont intéressés.

Date de la prochaine réunion vendredi 17 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU